DELIBERATION : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention aux associations.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions pour l'année 2018, les montants des subventions restent inchangés par rapport à l'année dernière. Seules deux associations verront la subvention versée à l'automne en fonction de la pérennisation ou non de celles-ci à savoir la Batterie Fanfare de Vocance et l'Association des Jeunes Vocançois. Le Conseil Municipal espère vivement que ces deux associations, qui participent grandement à la vie et l'animation du village, continuent leurs activités au sein de notre commune.

DELIBERATION : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION KARAGYM

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'incendie survenu le 11 novembre dernier a endommagé les tatamis de la salle de gym au-dessus de la chaufferie. Ces tapis, (appartenant à l'association Karagym) ont dû être rachetés pour que l'association puisse continuer son activité.
Divers devis ont été demandés. Celui de Décathlon Pro a été retenu pour un montant de 2 688.88 € TTC pour 30 tatamis de couleur verte, de dimension 200 cm x 100 cm, d'épaisseur 4 cm, en coton, avec le dessous antidérapant.

- Madame le Maire propose d'allouer à cette association une subvention exceptionnelle de 2 688.88€ pour le remboursement de l'achat des tapis.
  En retour, l'association Karagym reversera au budget communal, dès qu'elle l'aura perçue, le montant de la subvention d'équipement de Clubs Sportifs octroyée par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement exceptionnel de 2 688.88€ à l'association KARAGYM.

DELIBERATION CONCERNANT L'AMORTISSEMENT DE L'INSTALLATION D'UNE BORNE ELECTRIQUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la demande de la Trésorerie Principale d'Annonay, il y a lieu d'effectuer une écriture d'ordre concernant l'installation de recharge d'une borne électrique.

Cette dernière doit être amortie. Il convient donc de délibérer sur la durée d'amortissement (5 ans) de cette installation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'intégralité de cette délibération.

DELIBERATION : Demande de subvention départementale pour le déneigement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une aide du Département concernant le déneigement pour l'hiver **2017/2018.**

A cet effet, un tableau des dépenses, main d'œuvre, intervention d'engins et fournitures concernant le déneigement et le salage de la voirie communale a été dressé par Monsieur Alex BLANCHET adjoint aux travaux et validé par Madame le Maire.

Ce dit tableau va être transmis au service du département pour le calcul du remboursement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le tableau des dépenses inhérentes au déneigement de la saison hivernale **2017/2018,**
- **SOLLICITE** auprès du département la subvention correspondante.

DELIBERATION : Subvention exceptionnelle à l'école publique pour construction d'une cabane en bois

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté des parents de l'école publique de redonner vie à une cabane en bois permettant de remplacer celle existante devenue dangereuse par les années et permettant de l'agrandir pour avoir une partie cabane de jeux et une autre partie couverture du bac à sable.
Un papa d'école et les institutrices sont venus proposer leur projet lors du Conseil Municipal du 5 avril 2018.
Un projet faisant apparaitre des calculs précis de charge nous a été remis pour étudier sa faisabilité.
Madame le Maire indique que l'AMF 07 et l'assureur Groupama ont été contacté pour connaitre les modalités de garantie de prises en charge en cas de construction par les parents.
Une construction dans les règles de l'art (cf mesures précises) permettra une éventuelle prise en charge par notre assureur en cas de sinistre.
Par ces motifs, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de financer l'intégralité des factures concernant les matériaux nécessaires à cette construction (sous réserve d'avoir connaissance au préalable de tous les devis relatifs à cette construction).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de financer l'intégralité des factures concernant les matériaux nécessaires à cette construction.
- **REMERCIE** les parents bénévoles qui vont reconstruire cette cabane pendant les vacances d'été.

Délibération : Projet Parc Eolien

Depuis quelques mois, plusieurs compagnies de développeurs d'éoliennes ont pris contact avec notre municipalité pour évoquer des possibilités d'implantation d'éoliennes sur les hauteurs de Vocance.
Trois différentes entreprises ont souhaité rencontrer les membres du Conseil Municipal dans le cadre de réunions et faire des simulations et propositions. Pendant ces rencontres, de nombreuses questions ont pu être posées.

Avant de faire délibérer le Conseil Municipal sur la volonté d'approuver ou non un projet éolien, Madame le Maire juge opportun que chaque membre du Conseil Municipal puisse continuer sa réflexion par rapport à un éventuel projet éolien.

Par ces motifs, Madame le Maire propose d'avertir par lettre recommandée l'ensemble des développeurs que dans le cas d'un avis favorable du Conseil Municipal au développement d'un projet éolien sur la commune, les différents développeurs seront mis en concurrence via à un appel à projet à venir. Ceci dans le but de sélectionner le projet qui sera le plus intéressant pour notre commune.

Par conséquent, Madame le Maire demande aux développeurs de ne pas réaliser de prospective foncière sur notre commune.